

L'Écho de Saint Rigomer

Octobre 2012 / N° 15



Ouverture de la mairie / Permanences des élus

Mardi 14h-18h. / Sylvie Simon, de 17 à 18h

Jeudi 15h-19h. / Dominique Cante, de 18 à 19h

Vendredi 14h-18h. / Jean-Marie Firmesse, de 16h30 à 18h

Dates à retenir

15 décembre : repas organisé par l'Amicale libre des retraités, à la Charmille, à 20 heures.

Le premier mardi de chaque mois, jeux de cartes et de société pour les adhérents de l'Amicale libre des retraités, à la salle du Buisson, à partir de 14 heures.

Amicale des Anciens Combattants de Saint Rigomer

L'Amicale tiendra son assemblée générale le 11 novembre 2012, à 10 heures 30, à la mairie.

L'Amicale est ouverte à toutes celles et à tous ceux qui voudraient y adhérer, quel que soit leur âge. Les anciens combattants se feront un plaisir d'accueillir de nouveaux membres désireux de perpétuer la mémoire de tous ceux qui ont donné leur vie pour notre liberté et pour la paix entre les peuples.

Journée du dimanche 11 novembre 2012

● **Commémoration** du 94^e anniversaire de l'armistice qui a mis fin à la première guerre mondiale, le 11 novembre 1918.

- 11 heures 15 : rendez-vous à la mairie pour la cérémonie du souvenir. Dépôt de gerbe au monument aux morts.

- 12 heures : vin d'honneur offert par la municipalité à la salle de la Charmille.

● **Banquet annuel des «Têtes blanches»**.

-12 heures 30 : à la salle de la Charmille.

Le repas est gratuit pour les personnes ayant 65 ans dans l'année et résidant dans la commune. Ces personnes recevront une invitation personnelle à l'occasion d'une visite d'un membre du conseil municipal.

Pour les personnes souhaitant accompagner les « Têtes blanches » et passer un bon moment de convivialité, le prix du repas est fixé à 21 €, vin compris. Merci de remettre votre chèque en mairie avec votre inscription.

● **Covoiturage** : en cas de besoin, s'adresser à la mairie.

Pour tous, clôture des inscriptions le 6 novembre prochain.

Inscriptions sur les listes électorales

Il n'y a pas d'élections prévues en 2013, mais en 2014, ce seront les municipales et les européennes.

Les listes électorales sont ouvertes toute l'année à la mairie. Les personnes qui le veulent et les nouveaux habitants peuvent encore se faire inscrire jusqu'au 31 décembre 2012. Les jeunes qui viennent d'avoir 18 ans sont inscrits automatiquement. Cependant, ils sont invités à passer à la mairie pour vérifier qu'ils ont bien été pris en compte. Merci.

Informations municipales

● **Service Public de l'Assainissement Non Collectif (SPANC) : c'est parti !** Tous les propriétaires concernés ont été invités à une soirée d'information à Lignéres (environ 150 personnes présentes) et ont reçu un fascicule explicatif. La Société Topo Etudes débute ses diagnostics dès maintenant et ils s'étaleront au moins jusqu'en Février 2013.

Les tarifs ont été fixés pour toute la Communauté de Communes au plus près du prix coûtant :

- Contrôle diagnostic d'un dispositif existant : 80 €
- Dispositifs neufs ou réhabilités :
 - Contrôle de conception : 30 €
 - Contrôle de réalisation : 82 €
- Contre-visite si besoin : 55 €

La périodicité des contrôles a été poussée au maximum, c'est à dire 10 ans.

● **L'avant-projet du réseau d'assainissement au Buisson / Rue aux Chèvres** a été validé par le Conseil Municipal. Le coût estimatif s'élève à 740.000 € HT. Des demandes d'aide au financement ont été transmises à l'Agence de l'Eau des Pays de Loire et au Conseil Général de la Sarthe.

● Des devis sont en cours pour l'assainissement collectif du secteur du **Goutier (Route des Egremondières)**, en concertation avec la Communauté Urbaine d'Alençon qui va, pour sa part, effectuer des travaux d'extension de son réseau aux Brosses.

● Des travaux de **réhabilitation du logement de l'ancienne école du Buisson** vont démarrer, en commençant par la toiture.

● Notre demande de rattachement au **Centre 15 (SAMU) d'Alençon**, après 6 mois de réflexion (!), a été rejetée par Monsieur le Préfet de la Sarthe. Compte tenu de la non pertinence des arguments du Préfet, nous allons insister par d'autres voies.

● Des négociations sont en cours entre les maires des communes bordant la forêt de Perseigne et l'ONF, avec l'appui de Monsieur le Sous-Préfet de Mamers, pour la remise en état et l'entretien pérenne des **routes forestières** d'intérêt communal ou intercommunal, telle que celle qui relie le Bourg au Buisson.

● Un recensement de la population aura lieu début 2013. Les personnes susceptibles d'être intéressées par le travail d'agent recenseur peuvent se renseigner à la mairie.

Cueillette des champignons

L'ONF rappelle que la cueillette des champignons est réglementée dans les forêts domaniales de la Sarthe par un arrêté préfectoral en date du 28 août 1997.

Les principales mesures sont les suivantes :

- Récolte limitée à 5 kg par personne et par jour, avec un maximum de 10 Kg pour les groupes de 3 personnes et plus.
- Récolte tolérée de 9 heures du matin à la tombée de la nuit.
- Récolte interdite le jeudi.
- Récoltes interdites dans les parcelles en régénération ou récemment plantées (arbres inférieurs à 1,80 mètre).
- Récolte interdite à la vente comme à l'achat.

Le contrevenant s'expose à la saisie de la récolte et des objets y ayant contribué ainsi qu'aux sanctions prévues par l'article R 215-3 du Code Rural.

La réglementation peut varier d'un département à l'autre.

La commission communication et information. Octobre 2012. Imprimé par nos soins.

Mairie de Saint Rigomer : Tél. 02 33 26 94 55 / Fax : 02 33 26 65 79

E-mail : mairie.saint.rigomer@orange.fr Site web : www.saintrigomerdesbois.fr

Si vous en avez la possibilité, visitez le site Internet communal